

# DELIBERATION N°D2025\_36 DE MARCELLAZ-ALBANAIS

Le 19 juin 2025, à 20 h 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Christiane DAUNIS, la plus âgée des membres du conseil.

**Présents** : Mesdames Christiane DAUNIS, Fabienne BINET, Annie TISSOT, Ghyslaine LESUEUR, Alexandra BEAUQUIS, Volcy LEROUGE et Widèd GREVISSE.

Messieurs Eric CHASSAGNE, Philippe De PACHTERE, Carlos RUBIO, André VUACHET, Miguel MARTINS, Nicolas BAYART, Mathieu BEHAGHEL, Fabrice COCATRIX et Benoît CURT.

**Absents excusés** : Mme Isabelle PEGAZ TOQUET (pouvoir donné à M. Eric CHASSAGNE).

**Absents** : Mme Fabienne M'TANIOS

Date de convocation : 13 juin 2025  
Nombre de membres en exercice : 18  
Nombre de membres présents : 16 + 1 pouvoir

Madame Ghyslaine LESUEUR  
a été nommée secrétaire de séance

## **OBJET : Election du Maire**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2122-7 ;  
Considérant que le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;  
Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3<sup>ème</sup> tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

### **Premier tour de scrutin :**

Nombre de bulletins : 17  
À déduire (bulletins blancs) : 4  
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 13  
Majorité absolue : 7

M. Eric CHASSAGNE a obtenu 13 (treize) voix.

## **LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE,**

- **PROCLAME** Monsieur Eric CHASSAGNE, Maire, qui a obtenu la majorité absolue.

**AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.**

La plus âgée des membres du conseil  
Mme Christiane DAUNIS

La secrétaire de séance,  
Ghyslaine LESUEUR

Acte certifié exécutoire le : 23 JUN 2025  
Fétransmis en préfecture le : 23 JUN 2025  
Mis en ligne le : 23 JUN 2025



A handwritten signature in black ink, which appears to be 'Ghyslaine Lesueur', written over a horizontal line.

EC

# DELIBERATION N°D2025\_37 DE MARCELLAZ-ALBANAIS

Le 19 juin 2025, à 20 h 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Eric CHASSAGNE, Maire.

**Présents** : Mesdames Christiane DAUNIS, Fabienne BINET, Annie TISSOT, Ghyslaine LESUEUR, Alexandra BEAUQUIS, Volcy LEROUGE et Widèd GREVISSE.

Messieurs Eric CHASSAGNE, Philippe De PACHTERE, Carlos RUBIO, André VUACHET, Miguel MARTINS, Nicolas BAYART, Mathieu BEHAGHEL, Fabrice COCATRIX et Benoît CURT.

**Absents excusés** : Mme Isabelle PEGAZ TOQUET (pouvoir donné à M. Eric CHASSAGNE).

**Absents** : Mme Fabienne M'TANIOS

Date de convocation : 13 juin 2025  
Nombre de membres en exercice : 18  
Nombre de membres présents : 16 + 1 pouvoir

Madame Ghyslaine LESUEUR  
a été nommée secrétaire de séance

## **OBJET : Fixation du nombre d'adjoints**

Monsieur Eric CHASSAGNE, Maire, rappelle que la fixation du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil Municipal.

En vertu de l'article L 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal.

Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 5 adjoints.

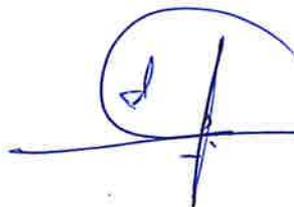
### **LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE,**

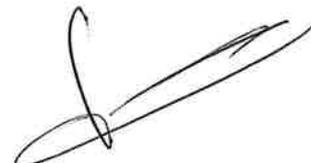
➤ **FIXE** à l'unanimité, à cinq, le nombre d'adjoints au Maire.

**AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.**

Le Maire,  
Eric CHASSAGNE

La secrétaire de séance,  
Ghyslaine LESUEUR

Acte certifié exécutoire le : 23 JUIN 2025  
Transmis en préfecture le : 23 JUIN 2025  
Mis en ligne le : 23 JUIN 2025

# DELIBERATION N°D2025\_38 DE MARCELLAZ-ALBANAIS

Le 19 juin 2025, à 20 h 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Eric CHASSAGNE, Maire.

**Présents** : Mesdames Christiane DAUNIS, Fabienne BINET, Annie TISSOT, Ghyslaine LESUEUR, Alexandra BEAUQUIS, Volcy LEROUGE et Widéd GREVISSE.

Messieurs Eric CHASSAGNE, Philippe De PACHTERE, Carlos RUBIO, André VUACHET, Miguel MARTINS, Nicolas BAYART, Mathieu BEHAGHEL, Fabrice COCATRIX et Benoît CURT.

**Absents excusés** : Mme Isabelle PEGAZ TOQUET (pouvoir donné à M. Eric CHASSAGNE).

**Absents** : Mme Fabienne M'TANIOS

Date de convocation : 13 juin 2025  
Nombre de membres en exercice : 18  
Nombre de membres présents : 16 + 1 pouvoir

Madame Ghyslaine LESUEUR  
a été nommée secrétaire de séance

## **OBJET : Election des adjoints**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2122-7-2 ;

**Considérant** que, dans les communes de 1 000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste des adjoints est désormais composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

### **Premier tour de scrutin :**

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 17

À déduire (bulletins blancs) : 4

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 13

Majorité absolue : 7

La liste Christiane DAUNIS a obtenu 13 (treize) voix.

## **LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE,**

- **PROCLAME** les adjoints au Maire de la liste Christiane DAUNIS qui a obtenu la majorité absolue, soit :

Mme Christiane DAUNIS, 1<sup>ère</sup> adjointe,  
M. Philippe DE PACHTERE, 2<sup>ème</sup> adjoint,  
Mme Fabienne BINET, 3<sup>ème</sup> adjointe,  
M. Carlos RUBIO, 4<sup>ème</sup> adjoint,  
Mme Annie TISSOT, 5<sup>ème</sup> adjointe.

**AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.**

**Le Maire,  
Eric CHASSAGNE**

**La secrétaire de séance,  
Ghyslaine LESUEUR**

Acte certifié exécutoire le : 23 JUN 2025  
Transmis en préfecture le : 23 JUN 2025  
Mis en ligne le : 23 JUN 2025

